
D E C R E T N° 79/562 du 13/10/79

portant nomination de Madame NIAMBI née BALOU-
MAYIMONA Antoinette en qualité de Directrice des
Activités Touristiques et Hôtelières.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

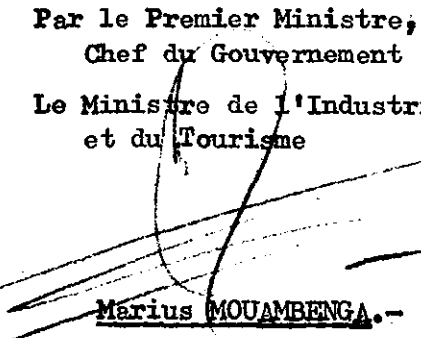
Article 1er.— Madame NIAMBI née BALOU-MAYIMONA Antoinette, Secrétaire d'Admi-
nistration précédemment Chef de Service des Relations Extérieures est nommée
Directrice des Activités Touristiques et Hôtelières.

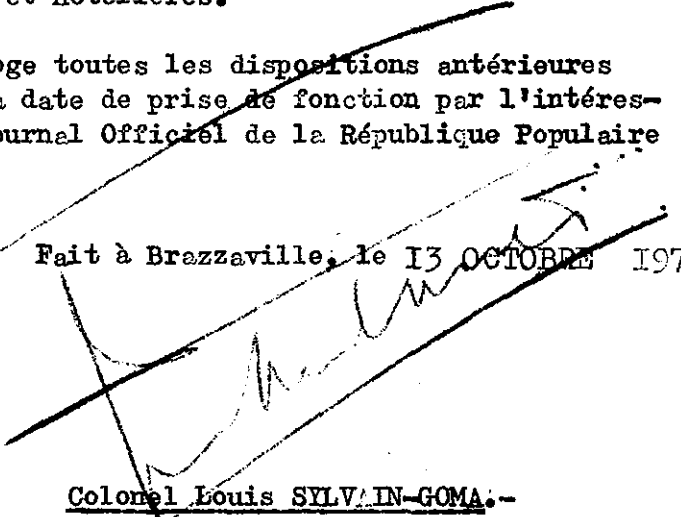
Article 2.— Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéres-
sée et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Industrie
et du Tourisme

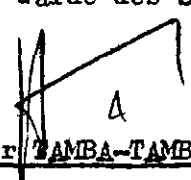

Marius MOUAMBENGA.—


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.—

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux


Henri L O P E S.—


Victor TAMBA-TAMBA.—